

## Garantie limitée du produit

**nVent** garantit tous les produits énumérés ci-dessous contre tout défaut de fabrication et de matériaux lorsque de tels produits sont correctement installés, exploités et entretenus conformément à la documentation du produit. Toute la documentation relative à l'utilisation et à l'installation appropriées peut être trouvée sur notre site web à l'adresse [nVent.com](http://nVent.com).

Marque	Type
nVent RAYCHEM	Câbles chauffants, kits de connexion et accessoires
nVent RAYCHEM	Thermostats, régulateurs, panneaux, contacteurs, capteurs et accessoires
nVent PYROTENAX	Câblage résistant au feu et de performance, composants et accessoires
nVent RAYCHEM TraceTek	Câbles de détection des fuites, capteurs, régulateurs et accessoires

Cette garantie reste en vigueur pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat.

Cette garantie prolongée est valide uniquement sur les produits achetés et installés à l'intérieur des États-Unis, du Canada, des pays d'Amérique Centrale ou du Sud à compter du 1er mai 2013. Cette garantie ne peut être modifiée que par un document écrit signé par un agent dûment autorisé de nVent. Cette garantie exclut expressément les lignes de produits TracLoc de nVent TRACER.

### **QUE FERONS-NOUS POUR REMÉDIER À CES PROBLÈMES?**

nVent examinera et confirmera que tout problème présumé de produits couverts par la présente garantie limitée existe réellement et est survenu suite à une utilisation appropriée et normale du produit et non à la suite d'un accident, d'une mauvaise utilisation, de la négligence, d'une modification ou d'une mauvaise installation, d'un entretien, d'une réparation ou d'une vérification ou de toute autre cause ne relevant pas du champ de responsabilité de nVent en vertu de la présente garantie limitée. nVent réparera le produit ou fournira un produit de remplacement ou encore créditera le compte de l'acheteur pour ledit produit couvert par cette garantie limitée du produit, selon l'éventualité retenue par nVent et ce, à sa seule discrétion.

### **COMMENT OBTENEZ-VOUS UN SERVICE?**

L'acheteur doit aviser promptement nVent ou son représentant de nVent, soit par écrit ou par courriel dans un délai de trente (30) jours après la découverte d'un problème présumé de garantie. Les informations détaillées de réclamation de garantie seront demandées à ce moment et devront être fournies par l'acheteur. Il peut alors être demandé à l'acheteur de retourner les marchandises, port prépayé, à l'emplacement donné par nVent.

## QU'EST-CE QUE CETTE GARANTIE DU PRODUIT NE COUVRE PAS?

---

Les produits soumis à une mauvaise utilisation, une négligence, une modification ou une installation inadéquate, une mauvaise méthode d'entretien, de réparation ou de vérification (ou tout autre acte ou omission, non attribuable à nVent) ne sont pas couverts par cette garantie limitée du produit. nVent ne doit en aucun cas être tenue responsable du coût de la dépose ou de l'installation, de tout dommage ou perte de jouissance des lieux ou de toute autre propriété, de toute perte de revenu, de toute perte de l'utilisation des revenus, de la perte de profits anticipés ou de tout dommage ou coût de quelque nature que ce soit, qu'il s'agisse de dommages directs, indirects, accessoires ou consécutifs et en aucun cas la responsabilité de nVent ne doit dépasser un montant égale aux prix de vente.

## QUE DEVEZ-VOUS FAIRE POUR GARDER LA GARANTIE EN VIGUEUR?

---

Installez, utilisez et entretenez correctement votre système nVent conformément aux spécifications des documents d'installation nVent connexes.

## COMMENT S'APPLIQUE LA LOI DE L'ÉTAT OU DE LA PROVINCE À L'ÉGARD DE CETTE GARANTIE?

---

LA PRÉSENTE GARANTIE TIENT LIEU DE TOUTE REPRÉSENTATION, GARANTIE OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, AINSI QUE TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ DE LA PART DE NVENT QUE CE SOIT PAR RÈGLEMENT, CONTRAT, RESPONSABILITÉ STRICTE, DÉLIT OU AUTREMENT.

Si les produits sont considérés comme un produit de consommation dans la juridiction de l'acheteur, il peut avoir des droits supplémentaires en vertu de la législation nationale, de l'état ou provinciale en vigueur régissant la vente des biens de consommation. En conséquence, les exclusions et/ou les limitations ci-dessus de la garantie peuvent s'appliquer ou pas.

### Amérique Du Nord

Tel +1.800.545.6258  
Fax +1.800.527.5703  
thermal.info@nvent.com

### Europe, Moyen-Orient, Afrique

Tel +32.16.213.511  
Fax +32.16.213.604  
thermal.info@nvent.com

### Asie-Pacifique

Tel +86.21.2412.1688  
Fax +86.21.5426.3167  
cn.thermal.info@nvent.com

### Amérique latine

Tel +1.713.868.4800  
Fax +1.713.868.2333  
thermal.info@nvent.com



Notre puissant portefeuille de marques:

**CADDY ERICO HOFFMAN RAYCHEM SCHROFF TRACER**